



*Fédération Syndicale Unitaire*

*104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas*

*Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48 - Email : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) - Site web : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)*

**F.S.U.**

*Bernadette Groison  
Secrétaire Générale  
BG/NO/13.14/025*

**Monsieur Jean-Marc Ayrault  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris**

Les Lilas, le 17 octobre 2013

### **Expulsion indigne de Leonarda : Respecter le droit à l'éducation**

Monsieur le Premier Ministre,

La FSU partage l'émotion et l'indignation générales face à l'expulsion de la jeune Leonarda et aux conditions de son interpellation. Elle constate que celle-ci intervient à la suite d'autres expulsions et notamment celle d'un élève d'un lycée professionnel parisien, Katchik pour lequel aujourd'hui manifestent des centaines de lycéens à Paris.

Ces affaires, au delà des circonstances et de l'émotion qu'elles provoquent, posent en fait la question du respect du droit à l'éducation, reconnu par des textes internationaux dont la France est signataire. En effet l'effectivité de ce droit est remise en cause si l'école devient un lieu où l'on doit sans cesse craindre l'expulsion ou si les familles en situation irrégulière ont peur de conduire leurs enfants à l'école. Elle l'est également si l'on expulse ou déplace des élèves en cours de scolarité sans se préoccuper de la rupture que provoque une telle expulsion.

C'est l'attachement à ce droit qui explique les multiples mobilisations contre les expulsions d'enfants ou de jeunes scolarisés qui avaient obligé Nicolas Sarkozy en 2005 à donner des consignes pour que la police n'intervienne pas à l'école et autour de l'école en matière d'expulsion et pour que l'on n'expulse pas les élèves avant la fin de leur année scolaire.

Enfin il est incompréhensible que d'un côté l'on ne cesse de parler de la nécessité pour les « étrangers » en situation irrégulière de montrer leur volonté d'intégration pour pouvoir être régularisés et que de l'autre l'on refuse de tenir compte de la scolarisation des élèves dans le service public français d'éducation, qui est censé être le lieu par excellence d'intégration et de formation aux valeurs de la République.

C'est pourquoi la FSU s'adresse à vous pour que non seulement Leonarda, Katchik et les autres puissent revenir mais pour que soient modifiées les règles en vigueur.

Nous demandons bien sûr qu'il soit rappelé fermement sur la base du respect du droit à l'éducation que la police n'interpelle pas des enfants ou des familles en situation irrégulière dans le cadre de l'école ou à proximité des établissements scolaires et qu'il soit clairement stipulé qu'aucune expulsion n'intervienne avant la fin au moins d'un cycle voire avant l'acquisition d'un diplôme.

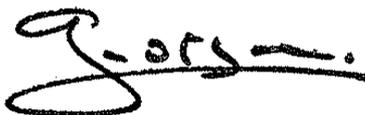
Nous demandons qu'il soit précisé que la scolarisation des enfants doit être un des éléments déterminants d'appréciation pour les décisions de régularisation. Pour nous l'intérêt des enfants concernés doit être l'élément premier de toute décision prise en ce domaine.

C'est pourquoi la FSU demande le retour en France de Leonarda ainsi que de Katchik et de leurs parents.

Bien évidemment la FSU revendique un changement profond dans la politique de l'immigration : ces affaires sont exemplaires de tout ce qu'il y a d'inacceptable et contraire aux droits humains dans cette politique. Mais il nous semble que le gouvernement a en tout état de cause la responsabilité d'assurer l'effectivité du droit à l'éducation pour tous, en conformité avec les valeurs de notre République et aux engagements internationaux de la France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

*Bernadette Groison*  
*Secrétaire Générale de la FSU*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Groison', with a long horizontal flourish extending to the right.